



À Monsieur Jean-Michel Blanquer,
Ministre de l'Éducation nationale

Monsieur le Ministre,

La SLLMOO, Société de Langues et de Littératures Médiévales d'Oc et Oïl, se félicite du report du concours du CAPES de la première à la seconde année du Master, dans la mesure où ce report est susceptible de garantir une meilleure formation disciplinaire des enseignants, condition de la revalorisation de leur statut.

Cette opportunité, peut-être historique, semble remise en cause par les négociations en cours, et en particulier par l'hypothèse d'une seule épreuve académique à l'écrit du concours du CAPES, alors même que les enseignements de didactique auront déjà diminué en amont, dès la L2, la part de la formation disciplinaire.

Dans le cas du CAPES de Lettres modernes, bien connu de la SLLMOO, l'hypothèse d'une unique épreuve disciplinaire aurait des conséquences dramatiques, dans la mesure où elle obligerait à choisir entre l'évaluation du niveau de compétence en composition française ou en langue française. Or ces deux composantes sont également indispensables à la formation d'un futur enseignant de Lettres, quand tous les rapports soulignent, unanimement, la faiblesse de la maîtrise de la langue française des élèves et étudiants.

Présidents de la société qui représente les enseignants-chercheurs de langue et littérature françaises du Moyen Âge, nous souhaiterions avoir un entretien et des échanges sur ces questions qui sont pour nous, mais surtout pour la formation des futurs enseignants de Lettres, de la plus haute importance.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre considération distinguée.

À Paris, le 15 juillet 2019,

Jean-René Valette
Président de la SLLMOO
Professeur à la Sorbonne

Elisabeth Pinto-Mathieu
Vice-présidente de la SLLMOO
Professeur à l'université d'Angers